

Observatoire 2026

Influence économique des entreprises dirigées par les Femmes en France



Les Alfas
de l'Économie

Une initiative **cpme**
CONFÉDÉRATION DES PME

Sommaire

À propos de nous	P3
À propos de l'observatoire	P4
Avant-propos	P5
Résumé exécutif	P7
Introduction	P9
Partie 1 : Contribution économique des entreprises dirigées par les femmes	P11
Partie 2 : Opportunités économiques et freins	P22
Partie 3 : Exemples d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes	P42
Partie 4 : Les axes de réflexion	P48
Conclusion	P52
Méthodologie	P53



À propos de nous



Les Alfas de l'économie

« Les A.L.F.As de l'économie » (Ambition, Leadership, Femme, Avenir) est un mouvement inédit porté par la CPME pour replacer les femmes entrepreneures au cœur des enjeux de croissance économique en France.

Notre conviction est que l'entrepreneuriat des femmes constitue un levier de performance, d'innovation et de compétitivité pour notre pays.

Chaque entreprise créée par une femme est un moteur d'emploi, de valeur et de stabilité. Leur impact n'est pas périphérique, il est systémique.

CPME

La CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) défend les intérêts des entrepreneurs auprès des pouvoirs publics en France et en Europe. Elle agit comme partenaire social dans les négociations nationales et européennes.

Forte d'un réseau de près de **320 000 entreprises sur tout le territoire**, y compris dans les Outre-mer, la CPME dispose également d'un bureau à Bruxelles pour représenter les entreprises auprès de l'UE et les accompagner à l'international.



À propos de l'observatoire

L'Observatoire 2026 sur la contribution des Femmes Dirigeantes et Entrepreneures, initié par la CPME, analyse la place des femmes à la tête d'entreprises dans l'économie française. Celui-ci met en lumière les dynamiques de création de valeur portées par les dirigeantes ainsi que les freins qui limitent encore leur plein potentiel économique.

D'une part, **le périmètre d'étude couvre les sociétés hors grandes entreprises**, selon la définition de l'INSEE (micro-entreprises, PME et ETI - marchandes non agricoles et non financières), **un périmètre choisi car il concentre la très grande majorité des femmes dirigeantes**.

Les analyses concernant les sociétés reposent sur les données publiques de référence telles que, INSEE, BODACC, ESANE, Greffe du tribunal de commerce de Paris ou encore Banque de France et principalement issues de 2023, avec une répartition par genre, taille d'entreprise et secteurs d'activité.

Les indicateurs genrés (volume et valeur) concernant les sociétés ont été calculés sur un **panel représentatif de 200 000 entreprises**, puis extrapolés à l'échelle nationale. La méthodologie complète, fondée sur des données multisources croisées ainsi que le détail des indicateurs, figure en annexe (voir P.53).

D'autre part, et de manière distincte, une partie présente l'état des lieux des travailleuses indépendantes affiliées au régime des non-salariés (hors exploitants agricoles et dirigeants assimilés salariés), sur la base des données 2022 et 2023 publiées par l'URSSAF.

Ce choix garantit une lecture fidèle de leur poids réel dans la création de valeur et la performance économique nationale.

Conscients que toute modélisation à partir d'un panel peut susciter des débats sur sa représentativité, **nous précisons que ce rapport ne prétend pas mesurer une vérité comptable exacte, mais établir des ordres de grandeur robustes, utiles au pilotage économique et à l'action publique**.

Le rapport recense certaines actions menées par les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les acteurs économiques et les réseaux d'accompagnement pour favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, aux financements et à l'innovation.

Il propose également des axes de réflexion pour renforcer l'impact économique des entreprises dirigées par des femmes.

Ce rapport s'adresse aux décideurs publics, aux investisseurs, aux réseaux d'accompagnement et, plus largement, à l'ensemble des acteurs économiques concernés par la croissance, la diversité et la compétitivité de l'entrepreneuriat français.

Avant-propos



AMIR REZA-TOFIGHI

PRÉSIDENT CPME

Les chiffres ont un mérite : ils sont têtus et nous placent face à nos contradictions. Le rapport que vous tenez entre les mains n'est pas un manifeste de plus sur l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un diagnostic lucide, pragmatique, qui met en lumière une anomalie économique que notre pays ne peut plus se permettre d'ignorer.

De quoi parlons-nous ? D'un paradoxe flagrant. Les femmes n'ont jamais autant créé d'entreprises. L'envie d'entreprendre est là, vibrante, et elles représentent aujourd'hui plus d'un tiers de nos entrepreneurs. Pourtant, ce dynamisme ne se traduit pas en puissance économique. Dans la bataille pour la compétitivité qui est la nôtre, c'est un luxe que nous ne pouvons plus nous offrir.

À la CPME, nous portons la conviction que l'entreprise est un pilier essentiel de l'intérêt général. Un lieu de création de richesse, de lien social et d'avenir. Cette vision ne tolère aucune distinction. Le combat des femmes entrepreneures pour leur croissance est le nôtre. C'est le combat de tous les entrepreneurs qui se battent pour accéder aux financements, pour grandir, pour innover. C'est le combat pour un environnement économique où seule la compétence compte.

Libérer le potentiel de l'entrepreneuriat féminin n'est pas une option, c'est un impératif économique. C'est l'un des leviers de croissance les plus puissants et les plus immédiats dont dispose la France. Ne pas l'activer serait une faute collective. Agissons avec pragmatisme et détermination pour que chaque talent entrepreneurial, qu'il soit féminin ou masculin, ait les moyens de son ambition. Car c'est en libérant toutes ces énergies que nous construirons une économie plus forte et une Nation plus prospère.

Avant-propos



FARIHA SHAH

**FONDATRICE COMINTY AI
VP CPME EN CHARGE DE
L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES**

Entreprendre, c'est un acte de foi. C'est croire en une idée quand personne d'autre n'y croit encore. C'est construire, pierre par pierre, dans la solitude des débuts et l'incertitude du lendemain. Ce chemin, je l'ai parcouru. Comme plus d'un million de femmes en France, je connais l'énergie qu'il faut pour transformer une vision en une entreprise, un rêve en emplois et en valeur.

Mais ce parcours, trop souvent, est semé d'obstacles invisibles, de portes qui se ferment et de doutes instillés par un système qui n'a pas encore pris la pleine mesure de notre force.

C'est de cette expérience qu'est né mon engagement au sein de la CPME : la conviction profonde que nos histoires individuelles, mises bout à bout, dessinent une fresque économique d'une puissance inouïe.

L'observatoire que vous tenez entre les mains est plus qu'un observatoire, c'est un manifeste. Une boussole qui remplace les impressions par des faits, les anecdotes par des données tangibles. Nous ne voulions plus seulement dire que les femmes entrepreneures et dirigeantes sont un levier de croissance ; nous voulions le prouver. Chiffre après chiffre, ce document dessine la cartographie d'un potentiel immense.

Mon ambition, en tant que dirigeante et représentante des femmes, est donc de passer à la prochaine étape. L'ère de la justification est terminée. Place à l'ère de l'accélération. Cet observatoire n'est pas une fin en soi, mais un point de départ. Une invitation à bâtir ensemble un écosystème où le succès n'est plus l'exception mais la norme. Un avenir où le talent et l'ambition sont les seuls critères qui comptent.

L'avenir de l'économie française s'écrira avec les femmes.

Résumé exécutif

Impact économique des entreprises dirigées par les Femmes en France

L'influence économique des cheffes d'entreprise

Les entreprises dirigées par des femmes occupent une place significative dans l'économie française. Elles représentent 1,3 million d'entités actives (hors GE), soit près de 26 % du total sur le périmètre Micro-PME-ETI étudié. En 2023, l'ordre de grandeur du chiffre d'affaires annuel généré est de 403 milliards d'euros , ce qui correspond à 12,45 % du CA global sur le périmètre¹.

Si les hommes demeurent majoritaires, les 1,3 million d'entreprises dirigées par des femmes représentent 1,62 million d'emplois en France.

Parallèlement à l'activité de ces entreprises, il faut également souligner la contribution des 1,6 million de femmes travailleuses indépendantes, qui génèrent près de 34 milliards d'euros de revenus annuels.

+403 milliards

de chiffre d'affaires estimé par les sociétés (hors GE) dirigées par des femmes en 2023 soit **12,45%** du total du périmètre Micro-PME-ETI.

1,3 million

d'entreprises actives (hors GE) dirigées par les femmes en 2023 soit près de **26 %** du total du périmètre Micro-PME-ETI.

1,62 million

d'emplois créés par les entreprises dirigées par les femmes en 2023 (hors GE) soit environ **14%** des emplois totaux du périmètre Micro-PME-ETI.

Le réel plafond de verre économique des entrepreneures françaises

En 2024, la dynamique entrepreneuriale féminine se confirme : la part des femmes dans les créations d'entreprises atteint 33 %, poursuivant sa progression constante (contre 32 % en 2020).

Pourtant, ce dynamisme quantitatif se heurte à un paradoxe économique majeur. Bien que les femmes dirigent 26 % des sociétés (Micro, PME et ETI), celles-ci ne génèrent que 12,45 % du chiffre d'affaires total. Leur chiffre d'affaires moyen est ainsi 2,4 fois inférieur à celui des entreprises dirigées par des hommes alors que ces mêmes entreprises affichent paradoxalement une meilleure rentabilité.

Chez les travailleuses indépendantes, on retrouve également un écart de revenus pouvant atteindre jusqu'à -30% selon le secteur et le statut.

(1) Estimation faite à partir des données 2023 multi-sources consolidées sur une base de 200 000 sociétés actives en France sur le périmètre Micro, PME, ETI selon la définition de l'INSEE et les critères détaillés en P.53

Résumé exécutif

Un potentiel économique à suivre de près

Les entreprises dirigées par des femmes représentent un levier de croissance économique majeur, encore largement sous-exploité. Nos deux scénarios le démontrent :

- **Le scénario de "rattrapage de performance"** : si ces entreprises atteignaient simplement le chiffre d'affaires moyen de leur catégorie respective (Micro, PME ou ETI), à structure constante, cela générerait déjà +221 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnel par an.
- **Le scénario de "parité complète"** : dans une vision plus ambitieuse de parité totale, si les entreprises dirigées par des femmes parvenaient à capter 50 % du chiffre d'affaires total de chaque segment de marché, le gain potentiel s'élèverait à +1 215 milliards d'euros par an.



Une dynamique est déjà en marche : près de 40 % des entreprises dirigées par des femmes ont entre 0 et 3 ans en 2025¹. Cette forte présence féminine dans les jeunes entreprises révèle un mouvement structurel profond, qui devrait accroître leur contribution à la valeur ajoutée du pays dans les prochaines années.

Faciliter la croissance, améliorer l'accès au financement et prendre le virage de l'intelligence artificielle sont autant d'opportunités pour accélérer cette dynamique. Soutenir l'entrepreneuriat féminin est donc une stratégie économique essentielle pour la France.

→ **+221 Md€**

de chiffre d'affaires additionnel par an pourrait être généré si les entreprises dirigées par des femmes atteignaient la performance moyenne (chiffres d'affaires) de leur catégorie respective (Micro, PME ou ETI), à structure d'entreprise constante.

→ **+1 215 Md€**

de chiffre d'affaires additionnel par an si les entreprises dirigées par des femmes parvenaient à capter 50 % du chiffre d'affaires total de chaque catégorie respective (Micro, PME ou ETI).

Introduction

Dans un paysage économique en quête de croissance, l'entrepreneuriat féminin s'affirme comme une force vive. Alignée sur la moyenne européenne, la France voit aujourd'hui les femmes être à l'origine d'une entreprise sur trois (33 %¹). Leur poids est également significatif parmi les travailleurs indépendants, où elles constituent 42 %² des effectifs totaux.

Cette montée en puissance n'est pas anecdotique : elle marque l'aube d'un tournant décisif. En misant sur elles, le pays s'arme d'un moteur puissant qui contribue directement à la création de valeur, d'emplois, de richesse, mais aussi à l'innovation dans des secteurs d'avenir, qu'ils soient technologiques ou environnementaux.

Pourtant, derrière cette vitalité se cache un paradoxe structurel qui freine la compétitivité nationale. Alors que les femmes dirigent près de 26 % des entreprises actives (sur le périmètre Micro, PME et ETI) – **un tissu économique de 1,3 million d'entités générant 403 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel – leur contribution agrégée ne représente que 12,45 % du chiffre d'affaires global des entreprises** hors grandes entreprises.

Cet écart de performance n'est pas une spécificité française : il est l'indicateur d'un système dysfonctionnel pour les femmes qui entreprennent, un phénomène que l'on retrouve dans toute l'Europe et jusqu'aux États-Unis, où, selon le rapport 2025 « The Impact of Women-owned Businesses », la contribution au chiffre d'affaires national est de 6,2 % pour 39,2 % d'entreprises détenues par des femmes. À noter cependant qu'aux États-Unis, les montants en valeur sont colossaux : les femmes entrepreneures génèrent jusqu'à 3 300 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

Ce plafond de verre économique révèle que les initiatives existantes, bien que louables, ont atteint leurs limites. Efficaces pour stimuler la phase de lancement et de création, elles se montrent largement insuffisantes pour accompagner le développement et la croissance des entreprises vers des tailles critiques.

Introduction

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus d'interroger la nécessité d'agir, mais d'organiser l'accélération.

Comment faire de ce paradoxe un avantage compétitif national, capable de générer jusqu'à 221 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnel par an ?

C'est précisément l'objectif de ce rapport. Porté par la CPME, qui représente près de 80 000 femmes cheffes d'entreprise et se positionne comme un acteur légitime et engagé pour accompagner leur montée en puissance, ce document a pour ambition de dépasser le constat pour encourager un changement de paradigme quant à la considération de l'entrepreneuriat porté par les femmes dans la politique de croissance de la France.

Il ne s'agit plus seulement d'encourager la création, mais de piloter la croissance en levant les verrous qui entravent le développement des entreprises dirigées par des femmes. Pour ce faire, notre analyse s'articulera autour de 4 axes majeurs :

- Nous présenterons une mesure de l'empreinte économique réelle des femmes dirigeantes, en quantifiant à la fois leur contribution actuelle et le manque à gagner potentiel pour l'économie française.
- Nous analyserons les obstacles principaux observés
- Nous évoquerons certaines mesures en place et leurs limites concernant le développement des entreprises portées par les femmes.
- Enfin, nous esquisserons des pistes d'actions pour faire de l'entrepreneuriat féminin un pilier central et durable de la prospérité nationale.

Partie 1

Contribution économique des entreprises dirigées par les femmes en France



Partie 1

1. Les sociétés dirigées par les femmes

Part du nombre d'entreprises et de CA généré par taille d'entreprise et par genre

En 2023, les entreprises hors Grande Entreprises (GE) dirigées par des femmes en France représentent un ensemble de 1,3 million d'entreprises (soit près de 26% du total des entreprises hors grandes entreprises), et génèrent 403 milliards d'euros de chiffre d'affaires, représentant 12,45 % du chiffre d'affaires national total sur le périmètre (Micro, PME, ETI) et selon notre modélisation, basée sur l'analyse d'un panel représentatif de 200 000 entreprises type société uniquement (méthodologie P.53).

Tableau: nombre et chiffres d'affaires des entreprises dirigées par des femmes selon la taille (France, données 2023)

Catégorie	Micro	PME	ETI	Total
Nombre total d'entreprises ¹	4 831 709	172 520	7 296	5 011 525
Nombre d'entreprises (Femmes) ²	1,26 M (26%)	32,7 k (19%)	1,2 k (17%)	1,3 M (26%)
Nombre d'entreprises (Hommes) ¹	3,57 M (74%)	139,8 k (81%)	6,1 k (83%)	3,71 M (74%)
CA (Md€)				
CA Total ¹	670	1 083	1 485	3 238
CA Femmes (% du total cat.) ²	113,9 (17%)	140,8 (13%)	148,5 (10%)	403 (12,45%)
CA Hommes (% du total cat.)	556,1 (83%)	942,2 (87%)	1 336,5 (90%)	2 835 (87%)

(1) INSEE Caractéristiques des entreprises par catégorie en 2023 – (2) Estimation faite à partir des données 2023 multi-sources consolidées sur une base de 200 000 sociétés actives en France sur le périmètre Micro, PME, ETI selon la définition de l'INSEE et les critères détaillés en P.53.

Partie 1

Le paradoxe volume-valeur

→ **Pour les femmes : un décrochage systématique entre le volume et la valeur**

Chez les femmes, on observe un décrochage constant entre leur poids en nombre d'entreprises et leur contribution au chiffre d'affaires. Bien qu'elles dirigent 26 % des entreprises au total, celles-ci ne génèrent que 12,45 % de la richesse. Cet écart négatif se retrouve à toutes les échelles (Micro, PME et ETI), démontrant que leur représentation en volume ne se traduit pas par une contribution équivalente en valeur.

→ **Pour les hommes : une surperformance de la valeur par rapport au volume**

La situation est inversée pour les entreprises dirigées par des hommes. Leur part du chiffre d'affaires (87 %) est systématiquement supérieure à leur part en nombre d'entreprises (74 %). Cela signifie que, proportionnellement, leurs entreprises génèrent plus de valeur que leur simple poids numérique ne le laisserait supposer.

→ **Constat**

Cette comparaison directe met en lumière le véritable enjeu. L'écart entre la part en volume et la part en valeur chez les femmes, comparé au surplus de valeur chez les hommes, n'est pas une simple statistique.

Cet indicateur révèle des freins structurels à explorer (accès au financement, taille des marchés, etc.) qui pèsent spécifiquement sur la croissance des entreprises féminines. Le suivi de cet écart est donc essentiel pour piloter et évaluer l'efficacité des politiques visant à effacer ces inégalités et à permettre aux femmes entrepreneures de réaliser leur plein potentiel économique.

Partie 1

Top 3 des secteurs d'activités qui concentrent le plus de CA pour les sociétés dirigées par les femmes.

En 2023, les sociétés dirigées par des femmes ont généré 403 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit environ 12,45 % du total national sur le périmètre des sociétés micro-entreprises, PME et ETI.

Parmi ce total, 56 % du chiffre d'affaires provient du commerce de gros et de détail (hors automobile), soit 225,7 milliards, ce qui en fait le premier pôle économique féminin.

Ce poids révèle un ancrage fort dans les activités d'échange, de distribution et de relation client. Ce sont des domaines traditionnellement accessibles mais pouvant avoir des marges limitées.



Estimation faite à partir des données multi-sources consolidées sur une base de 200 000 sociétés actives en France sur le périmètre Micro, PME, ETI selon la définition de l'INSEE et les critères détaillés en P.53.



Partie 1

L'empreinte sur l'emploi

Au-delà du chiffre d'affaires, l'impact des entreprises dirigées par des femmes se mesure également en termes de création d'emplois. Sur un total de 11,28 millions d'emplois salariés sur le périmètre des Micro, PME et ETI en 2023, notre analyse montre que les entreprises dirigées par des femmes génèrent 1,62 million d'emplois.

Cela représente une part nationale de 14,34 % du total des emplois pour les catégories étudiées, confirmant leur rôle essentiel dans le dynamisme du marché du travail.

Le tableau ci-dessous détaille cette contribution par catégorie d'entreprise.

Tableau: emploi généré par les entreprises dirigées par des femmes selon la taille (France, 2023)

Catégorie	Total des emplois de la catégorie ¹	Emplois générés (Entreprises dirigées par des Femmes) ²	Part des Emplois (Entreprises dirigées par des Femmes)
Micro-entreprise	2 660 000	532 000	20%
PME	4 593 000	643 020	14%
ETI	4 031 000	443 410	11%
Total	11 284 000	1 618 430	14,34%

(1) INSEE Caractéristiques des entreprises par catégorie en 2023 – (2) Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53) –

→ **1,62M d'emplois**

portés par les sociétés dirigées par les femmes en 2023 en France, sur le périmètre (Micro, PME, ETI).

→ **14,34%**

des emplois total du périmètre (Micro, PME, ETI) généré par les sociétés dirigées par des femmes en 2023 en France.

Partie 1

Les performances financières

Malgré un chiffre d'affaires moyen significativement plus faible, les entreprises dirigées par des femmes font preuve d'une gestion plus efficiente sur des indicateurs clés.

Toutes catégories confondues sur le périmètre (Micro, PME, ETI), les entreprises dirigées par des femmes affichent une marge brute moyenne de 62,2 %, surpassant de +1,8 points celle des hommes (60,4 %).

Leur rentabilité (EBITDA/CA) moyenne s'établit à 6,2 %, un niveau quasiment identique à celui observé chez les hommes (6,1 %).

Tableau: écart de performance femmes-hommes selon la taille d'entreprise (France, 2023)

Indicateur	Micro	PME	ETI	Moyenne pondérée
CA Moyen (€) - Dirigeantes	90 397	4 305 810	123 750 000	311 616
CA Moyen (€) - Dirigeants	155 770	6 739 628	219 098 361	762 884
Ratio CA moyen Hommes/Femmes	× 1,7	× 1,6	× 1,7	× 2,4
Marge brute / CA (%)				
Femmes	66,3%	58,6%	67,4%	62,2%
Hommes	65,9%	55,3%	64,6%	60,4%
Écart (pts) en faveur des Femmes	+0,4 pt	+3,3 pts	+2,8 pts	+1,8 pt
EBITDA / CA (%)				
Femmes	5,8%	6,9%	4,0%	6,2%
Hommes	6,4%	5,8%	6,3%	6,1%
Écart (pts)	-0,6 pt	+1,1 pt	-2,3 pts	+0,1 pt

Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53)

Partie 1

Constat

→ Déficit de taille systémique

En moyenne, une entreprise dirigée par un homme génère un chiffre d'affaires 2,4 fois supérieur à celui d'une entreprise dirigée par une femme. Cet écart, loin d'être anecdotique, est une constante structurelle qui se retrouve à chaque étape de la vie de l'entreprise.

→ Une marge brute supérieure

Dans chaque catégorie (Micro, PME, ETI), les entreprises dirigées par des femmes transforment plus efficacement leur chiffre d'affaires en valeur ajoutée, comme en témoigne leur marge brute constamment plus élevée.

→ Une rentabilité (EBITDA) identique

Malgré un chiffre d'affaires bien plus faible, la rentabilité globale est maintenue. Elle est même **supérieure dans la catégorie critique des PME (+1,1 point)**, phase où la discipline financière est un gage de pérennité.

→ **x2,4**

C'est le multiplicateur du chiffre d'affaires moyen généré par une entreprise dirigée par un homme par rapport à celle dirigée par une femme. Il illustre l'écart de taille et d'échelle massif entre les deux.

→ **+ 1,8 points**

C'est l'écart de marge brute moyenne, en faveur des entreprises dirigées par des femmes. Il démontre leur surperformance en matière d'efficacité et leur capacité à générer plus de valeur par euro de chiffre d'affaires.



Partie 1

2. Ensemble des travailleurs indépendants affiliés au régime des non-salariés

Une force économique structurante

Sur la décennie 2013–2023, le travail indépendant s'est affirmé comme un moteur durable de la croissance française. Dans cette dynamique, les femmes jouent un rôle économique structurant, à la fois par la valeur qu'elles génèrent, la diversité de leurs activités et leur contribution aux filières de la santé, de l'éducation et des services.

En 2023, les femmes représentent 45,2 % des régimes micro-entrepreneurs et 38,2 % des travailleuses indépendantes classiques - soit 42 % de l'ensemble des travailleurs indépendants (non-salariés).¹

Leur contribution économique directe est estimée à près de 34 milliards d'euros de revenus générés sur l'année 2023, soit environ un tiers de la richesse produite par cette catégorie.

+34 milliards

de revenus générés en 2023 par les femmes travailleuses indépendantes.

42%

de l'ensemble des travailleurs indépendants de France en 2023.

1,6 million

de travailleuses indépendantes sur tout le territoire.



Partie 1

Analyse sectorielle

Dans le paysage économique actuel, la contribution des femmes travailleuses indépendantes (classiques et régime micro-entrepreneur), notamment dans les secteurs des services, est une force motrice indéniable. Portée par une très forte féminisation des activités de la santé, de l'action sociale et des soins à la personne, leur impact économique collectif est majeur.

Selon nos estimations basées sur les données de l'URSSAF, **le revenu annuel généré par les femmes dans les trois secteurs où leur contribution est la plus forte** — Santé et action sociale, Coiffure, soins du corps et services personnels, et Commerce de détail non alimentaire — s'élève à **17,76 milliards d'euros**. Ce montant représente environ **52 %** des revenus totaux générés par l'ensemble des femmes travailleuses indépendantes.

Cependant, cette vision macro-économique d'une force collective doit être mise en perspective avec la réalité des revenus individuels. Le tableau ci-dessous quantifie la part des femmes et leur contribution économique par secteur, tout en révélant les écarts de revenus moyens qui subsistent par rapport à leurs homologues masculins.

Ces données, affinées pour plus de précision, permettent de nuancer le succès collectif en soulignant les défis qui demeurent au niveau individuel.

Tableau: secteurs d'activité clés des femmes travailleuses indépendantes (France, 2023)

Secteur	Part des femmes dans le secteur (TI / AE)	Revenu généré 2023 (TI + AE)	Écart de revenu moyen Femmes vs. Hommes (TI / AE)
Santé et action sociale	61,8 % / 82,5 %	14,90 Milliards €	-28 % / -8,8 %
Coiffure, soins du corps & services personnels	78 % / 82,6 %	1,93 Milliard €	-28 % / -13 %
Commerce de détail non alimentaire	47,7 % / 50,8 %	0,93 Milliard €	-32 % / -7,2 %

Légende :

TI : Travailleuses indépendantes classiques (*professions libérales, artisanes, commerçantes, etc.*)

AE : Autoentrepreneures relevant du régime micro-entrepreneur.

Source : Recueil d'informations statistiques sexuées – URSSAF Caisse nationale, édition 2025.

Partie 1

Les travailleuses indépendantes classiques

Les travailleuses indépendantes classiques (professions libérales, artisanes, commerçantes, etc.), hors régime micro-entrepreneur, sont 726 662 fin 2023, pour un revenu professionnel moyen de 38 813 €¹.

Leur revenu global agrégé est estimé à 28 milliards d'euros¹, ce qui représente 32 % des revenus globaux produits par l'ensemble des travailleurs indépendants classiques. Elles occupent une place essentielle dans les services et le commerce, deux moteurs complémentaires de création de valeur, de cohésion sociale et de dynamisme territorial.

- Santé et action sociale : ce secteur est fortement féminisé, avec 61,8 % de femmes parmi l'ensemble des professionnels de la catégorie.
- Services aux entreprises et aux particuliers : on note une présence significative des femmes sur le total des travailleurs de la catégorie, dans l'Enseignement (45,3 %) et les services de Coiffure et soins du corps (83,5 %).
- Commerce et artisanat de détail : les femmes représentent 47,7 % des effectifs totaux dans le commerce de détail non alimentaire, jouant un rôle crucial dans la vitalité des circuits économiques locaux.

L'impact économique de ces travailleuses indépendantes classiques se traduit non seulement par la valeur produite, mais aussi par l'emploi induit : 28,9 % d'entre elles (soit près de trois sur dix) emploient au moins un salarié, ce qui représente 209 905 femmes employeuses.

→ **+28 Mds€**

de revenu global agrégé, soit 32 % de la valeur économique totale produite par les travailleurs indépendants.

→ **726 662**

c'est le nombre de travailleuses indépendantes classiques en 2023.

(1) Édition 2025 du Recueil d'informations statistiques sexuées de l'Urssaf Caisse nationale.

Partie 1

Les secteurs à forte croissance : un potentiel de rattrapage stratégique pour les femmes

Les secteurs à forte valeur ajoutée et ayant connu une forte croissance sur 10 ans — conseil, ingénierie, numérique, finance, BTP — demeurent marqués par une sous-représentation des femmes, alors qu'ils concentrent les revenus moyens les plus élevés. Le tableau ci-dessous, basé sur les données 2023, détaille la présence actuelle des femmes et le revenu moyen global dans ces secteurs porteurs.

Tableau: présence des femmes travailleuses indépendantes dans les secteurs à forte croissance (France 2023)

Secteur	Part des femmes TI/AE	Revenu moyen 2023 (en €) TI/AE	Croissance des revenus du secteur 2013-2023
Informatique et communication	11,9 % / 26,7 %	47 149 € / 13 004 €	136%
Conseil, gestion et ingénierie	27,8 % / 47,2 %	50 885 € / 11 234 €	54%
Activités financières et assurance	22,1 % / 38,3 %	66 338 € / 11 340 €	42%
BTP (Construction)	5,3 % / 2,2 %	32 569 € / 10 417 €	38%

Légende :

TI : Travailleuses indépendantes classiques (professions libérales, artisanes, commerçantes, etc.)
AE : Autoentrepreneures relevant du régime micro-entrepreneur.

Source : Recueil d'informations statistiques sexuées – URSSAF Caisse nationale, édition 2025.

Constat

Augmenter la part des femmes entrepreneures dans les secteurs les plus porteurs. peut avoir un double gain économique :

- pour les entrepreneures : l'impact est immédiat et quantifiable. Accéder à des secteurs où le revenu moyen est plus élevé change radicalement la trajectoire financière et les ambitions de croissance.
- pour l'économie : l'effet est multiplicateur. En intégrant des secteurs stratégiques, les femmes apportent de la résilience, de l'innovation et augmentent la compétitivité globale. Le gain n'est pas seulement social, il est économique.

Partie 2

Opportunités économiques et freins



Partie 2

1. Les opportunités économiques: le manque à gagner

Le potentiel de croissance

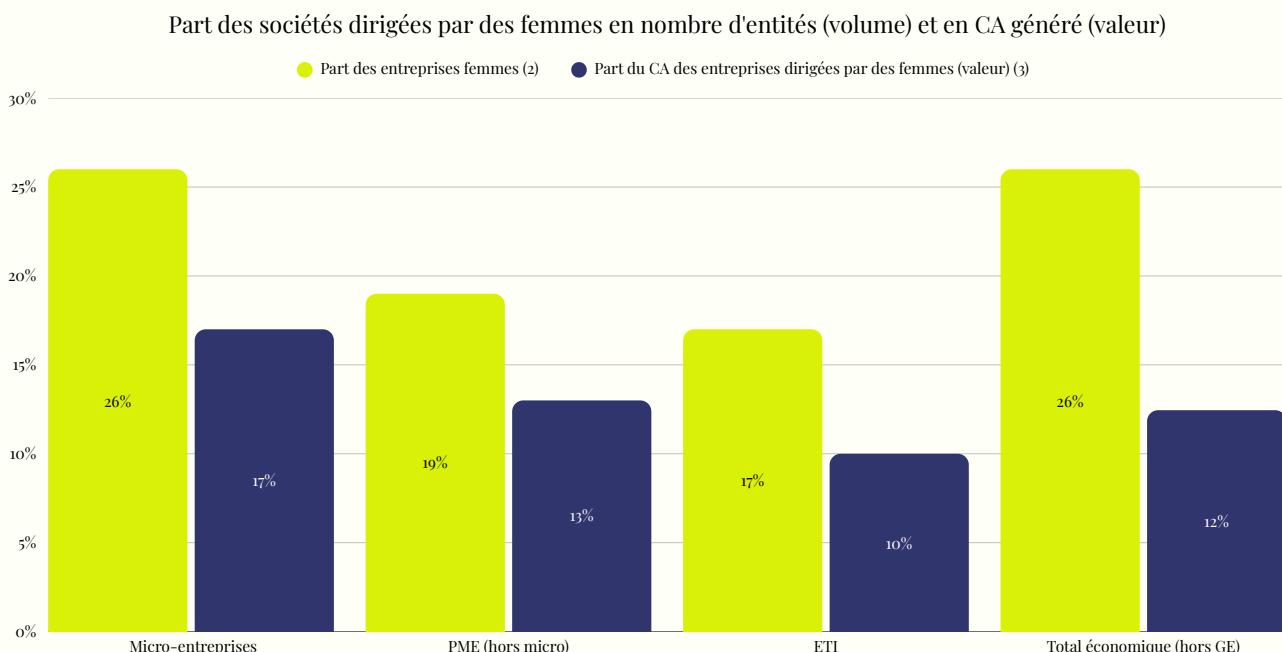
L'écart de genre dans l'entrepreneuriat représente un coût économique considérable, tant à l'échelle mondiale qu'européenne. Des études de référence quantifient ce manque à gagner et soulignent l'enjeu principal : libérer le potentiel productif des femmes entrepreneures.

À l'échelle mondiale, des institutions comme l'OCDE et l'initiative We-Fi estiment que combler l'écart de financement pour les femmes entrepreneures pourrait générer une valeur additionnelle nette de 5 à 6 trillions de dollars pour l'économie mondiale.

À l'échelle européenne, une étude de Frontier Economics (2024) modélise l'impact de la parité dans la création d'entreprises.

Elle conclut qu'atteindre une parité de genre parmi les nouvelles entreprises dans 13 pays européens générerait une augmentation de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) annuelle d'environ 250 milliards d'euros d'ici 2040, soit près de 2 % du VAB actuel de ces pays.

→ L'écart entre la part du CA et la part du nombre d'entreprises: l'enjeu principal



Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53)

Partie 2

Écart du CA moyen des entreprises dirigées par les femmes

Les données montrent un écart significatif de chiffre d'affaires moyen entre entreprises dirigées par des femmes et la moyenne de leur catégorie.

Tableau: écart moyen de chiffre d'affaires entre entreprises dirigées par des femmes et l'ensemble des entreprises, par catégorie (France, 2023)

Catégorie	Micro	PME	ETI
CA moyen (Toutes entreprises)	139 k€	6,3 M€	203,5 M€
CA moyen (Entreprises femmes)	90 k€	4,3 M€	123,8 M€
Écart (Femmes vs Toutes)	-35%	-32%	-39%

Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53)

→ **Les secteurs à forte intensité financière affichent les plus grands écarts.**

Ce sont des domaines historiquement masculins où la taille de l'entreprise et l'accès à de gros contrats sont déterminants.

- Transport : -65 %
- Commerce de gros/détail : -56 %.
- Construction : -51 %.

→ **Même dans les secteurs où les femmes sont très présentes, les écarts restent importants.**

Notamment car les entreprises dirigées par les femmes sont de plus petites que celles dirigées par les hommes.

- Autres activités de services (coiffure, soins) : -53 %
- Restauration : -24 %.

→ **Certaines activités font exception.**

Les femmes sur-performent dans des domaines où la réussite repose davantage sur l'expertise et la qualité de service que sur la capacité d'investissement.

- Finance et assurance : +70 %.
- Formation : +14 %.

Partie 2

Constat

→ Déficit de taille systémique

L'écart de revenus constant, quelle que soit la taille de l'entreprise, n'est pas un simple chiffre : il diagnostique un handicap systémique à la croissance. Le problème n'est pas d'atteindre le sommet, mais de générer une valeur équivalente à chaque palier de développement.

L'analyse sectorielle révèle la racine du problème. Le déficit explose dans les secteurs à fort besoin en capital, signant une barrière financière à l'entrée. Il persiste même dans les bastions féminins des services, prouvant l'existence d'un "plafond de verre" qui limite la taille des entreprises.

La surperformance dans les métiers où l'expertise prime sur le capital (finance, formation) apporte la preuve finale : le déficit de valeur n'est pas lié à un manque de compétence. Il est la conséquence directe d'un accès inégal aux deux véritables moteurs de la croissance économique : le capital et les marchés de masse.



Partie 2

L'ampleur du manque à gagner : rattrapage proportionnel (« scénario de rattrapage de performance à structure constante. »)

L'hypothèse est simple : que se passerait-il si les entreprises dirigées par des femmes atteignaient le chiffre d'affaires moyen de l'ensemble des entreprises de leur catégorie (Micro, PME ou ETI) ?

La méthode consiste à calculer le chiffre d'affaires moyen de l'ensemble du marché pour chaque catégorie d'entreprise (Micro, PME, ETI). On applique ensuite ce chiffre d'affaires moyen au nombre d'entreprises dirigées par des femmes pour obtenir leur chiffre d'affaires "potentiel"

L'écart entre ce potentiel et leur situation actuelle représente le gain calculé (+221 Md€).

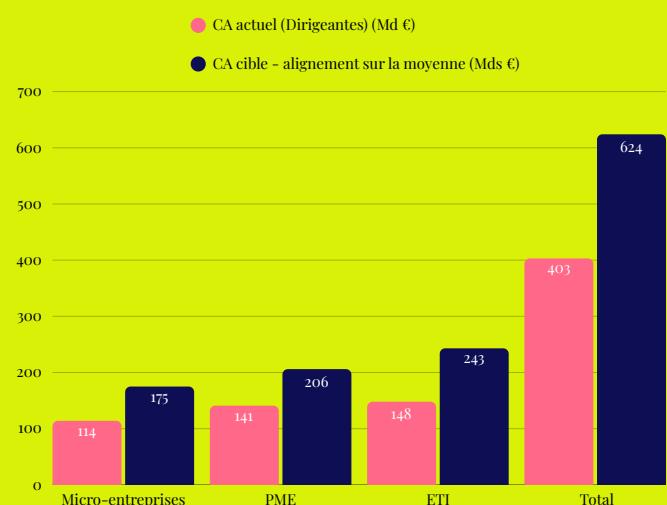
Tableau: manque à gagner potentiel lié aux écarts de chiffre d'affaires moyens (France, 2023)

Catégorie	CA actuel (Dirigeantes) (Mds €)	CA cible - alignement sur la moyenne (Mds €)	Gain potentiel (Mds €)
Micro-entreprises	114	175	61
PME	141	206	65
ETI	148	243	95
Total	403	624	221

Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53)

→ **+221 Mds d'€**

de chiffre d'affaires additionnel pourrait être généré si les entreprises dirigées par des femmes atteignaient la performance moyenne de leur catégorie respective (Micro, PME ou ETI), à structure d'entreprise constante.



Partie 2

L'ampleur du manque à gagner : parité complète (50/50 dans chaque catégorie)

Ce scénario vise à quantifier le potentiel économique maximal en modélisant une situation de parité totale. Nous posons l'hypothèse que pour chaque catégorie (Micro, PME, ETI), les entreprises dirigées par des femmes généreraient 50 % du chiffre d'affaires total du segment, puis nous mesurons l'écart avec leur situation actuelle. Le résultat montre que l'atteinte d'une parité économique parfaite générerait 1 215 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnel.

Ce gain illustre l'enjeu systémique d'une économie paritaire. Pour l'atteindre, un simple rattrapage de performance serait insuffisant. Il faudrait une transformation structurelle pour que les femmes créent non seulement plus d'entreprises, mais aussi des entreprises de plus grande taille (PME et ETI). Ce chiffre est donc la vision d'une économie où les femmes entreprennent à la même échelle que les hommes.

Tableau: estimation du manque à gagner liée à la parité totale (France 2023)

Catégorie	CA actuel Dirigeantes (Mds €)	CA cible Dirigeantes (Mds €)	Gain potentiel (Mds €)
Micro-entreprises	114	335	221
PME	141	541	400
ETI	148	742	594
Total	403	1618	1215

Estimation basées sur les données multi-sources consolidées selon méthodologies (P.53)

→ +1 215 Mds d'€

Le « plafond haut » du manque à gagner si la parité complète était atteinte dans le tissu productif.



Partie 2

2. Les obstacles à la croissance

Les freins systémiques

D'après le rapport “Female Entrepreneurs: Europe’s Untapped Competitive Edge” (Frontier Economics, 2024), basé sur une étude comparative menée auprès de plus de 600 cheffes d'entreprise dans six pays européens, l'écosystème français se distingue par des obstacles perçus comme particulièrement importants par les entrepreneures.

Ce même rapport estime que la France pourrait gagner environ 45 milliards d'euros de valeur ajoutée brute (VAB) par an en atteignant la parité dans la création d'entreprise. Cependant, des freins structurels majeurs, ressentis plus fortement en France que dans la moyenne des pays étudiés, entravent cette progression.

Tableau: perception des principaux freins structurels à l'entrepreneuriat féminin

Indicateur	France	Moyenne UE	Écart France / UE
Difficulté d'accès au financement	52%	39%	+13 pts
Complexité réglementaire et fiscale	47%	37%	+10 pts
Difficulté à naviguer dans les dispositifs publics	49%	40%	+9pts
Pression liée à la charge mentale / équilibre vie pro-vie perso	53%	45%	+8 pts

Female Entrepreneurs: Europe's Untapped Competitive Edge" (Frontier Economics, 2024)

Partie 2

La complexité administrative : double peine pour les femmes entrepreneures

Les femmes sont plus nombreuses à diriger de très petites entreprises : la grande majorité d'entre elles sont à la tête de structures de moins de dix salariés, comme le confirment les données de l'INSEE. Ce tissu entrepreneurial féminin se trouve donc en première ligne face à la surcharge administrative.

La complexité bureaucratique est un frein majeur en France. Une tendance de fond, déjà identifiée par de précédents baromètres, est aujourd'hui confirmée par des classements internationaux. Selon le "Global Business Complexity Index" de TMF Group (2025), la France est désormais classée premier pays le plus complexe au monde pour faire des affaires, notamment en raison de la densité de son environnement réglementaire, social et fiscal.

Ce fardeau pèse doublement sur les femmes. Faute de services comptables ou juridiques externalisés, les dirigeantes de TPE et PME assument souvent seules l'ensemble des démarches, au détriment du temps consacré au développement commercial et à la stratégie.

À cette charge bureaucratique s'ajoute une pression mentale spécifique liée à la recherche d'équilibre entre vie professionnelle et responsabilités familiales, un enjeu fortement ressenti par les entrepreneures européennes. Cette double contrainte — administrative et mentale — peut enfermer nombre d'entrepreneures dans un épuisement silencieux, où chaque formalité devient un obstacle à la liberté d'entreprendre.

La simplification administrative n'est donc pas un sujet purement technique : c'est un enjeu d'égalité réelle. Tant que la France restera parmi les pays les plus complexes pour entreprendre, elle se privera du potentiel créatif et économique de milliers de femmes.

Partie 2

Les écarts dans le financement privé bancaire

Le sentiment de difficulté d'accès au financement, déclaré par 52 % des dirigeantes françaises selon l'étude Frontier Economics, est corroboré par les indicateurs de crédit bancaire. Une étude menée par la Fédération Bancaire Française (FBF) en juillet 2025 révèle qu'à chaque étape du financement, les entreprises dirigées par des femmes obtiennent un soutien financier moindre que leurs homologues masculins.

Le tableau ci-dessous, basé sur les chiffres de la FBF, met en lumière ces disparités.

Tableau: écarts de financement bancaire entre entreprises dirigées par des femmes et des hommes

Indicateur	Entreprises dirigées par des Femmes	Entreprises dirigées par des Hommes	Écart H/F
Recours à un nouveau crédit	14%	17,40%	-19,5 % ¹
Montant moyen (nouveau crédit TPE)	53 000€	71 000€	-25%
Montant moyen (nouveau crédit PME)	178 000€	191 000€	-7%
Encours total de crédit (TPE)	64 000€	71 000€	-10%
Encours total de crédit (PME)	204 000€	222 000€	-8%

Source: FBF – Accès au financement des femmes entrepreneures – juillet 2025

¹ Note de calcul : Les hommes ont 24,3 % plus recours au crédit que les femmes ((17,4-14)/14), mais du point de vue des femmes, leur taux de recours est inférieur de 19,5 % à celui des hommes ((14-17,4)/17,4)

Partie 2

Un recours au crédit bancaire plus faible chez les femmes

Le premier constat

En 2024, les dirigeants hommes recourent 24 % plus souvent aux nouveaux crédits que les dirigeantes (17,4 % contre 14 % parmi les TPE-PME), selon la Fédération bancaire française. Sur cette toile de fond, l'écart de genre se confirme dans les rapports publics.

Selon l'OCDE, en France, les hommes sont 1,6 fois plus susceptibles que les femmes d'obtenir un financement pour la création de leur entreprise. Cette inégalité se retrouve aussi dans la probabilité de rejet : les créatrices d'entreprises voient leurs demandes de crédit refusées dans 4,3 % des cas, contre 2,3 % pour les créateurs, soit presque deux fois plus de refus (Bpifrance, 2025). On notera également, que selon L-Impact, 44% des femmes entrepreneures estiment que les échecs de création d'entreprise sont dus au manque de financement.

Les raisons de cette frilosité apparente sont souvent cherchées du côté de la demande. Le baromètre OpinionWay pour France Active (février 2025) révèle que 41 % des femmes interrogées estiment qu'il est plus difficile pour elles d'obtenir un prêt bancaire. Cette perception alimente une autocensure mesurable : un quart des entrepreneures reconnaissent avoir elles-mêmes sous-évalué leurs besoins financiers (Bpifrance, 2025). De plus, une étude de référence de la Banque de France (décembre 2025) affine ce constat et révèle que l'obstacle principal est un "déficit de demande" en amont : les entreprises dirigées par des femmes sont entre 12% et 26% moins susceptibles de solliciter un crédit bancaire.

Mais réduire le phénomène à une simple aversion au risque serait une lecture incomplète. La recherche académique, notamment l'article « L'Entrepreneuriat des femmes : motivations et obstacles » (Regards croisés sur l'économie, 2016), invite à déplacer le regard vers l'offre de financement : **l'obstacle majeur réside moins dans la prudence individuelle que dans des stéréotypes et biais structurels qui freinent l'accès aux ressources.**

En somme, la moindre propension des femmes à demander un financement reflète moins une peur de l'endettement qu'une adaptation rationnelle à un système où les taux de rejet sont presque deux fois plus élevés, et où la prudence devient une stratégie face à un parcours d'obstacles anticipé.

Partie 2

Deuxième constat : un écart marqué pour les TPE

L'analyse des montants moyens accordés révèle un écart significatif pour les Très Petites Entreprises (TPE). Selon l'étude de la Fédération Bancaire Française (FBF), le montant moyen d'un nouveau crédit pour une TPE dirigée par une femme est de 53 000 €, contre 71 000 € pour un homme, soit un différentiel de -25 %.

Un tel écart de 18 000 € sur un premier financement structurant peut avoir un impact majeur sur la phase de démarrage et la croissance initiale. Il peut, par exemple, représenter le coût de l'achat d'un équipement stratégique ou le financement d'une première campagne de communication.

Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs. La FBF souligne notamment le rôle déterminant des différences sectorielles : les femmes étant majoritairement présentes dans les services — souvent moins capitalistiques — tandis que les hommes sont plus nombreux dans l'industrie, ce qui "induit des différentiels dans les besoins et les montants des prêts demandés"

Troisième constat : une situation plus proche pour les PME

L'écart se réduit nettement lorsqu'on passe aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pour cette catégorie, le montant moyen d'un nouveau crédit s'élève à 178 000 € pour les femmes, contre 191 000 € pour les hommes, soit un écart ramené à -7 %, d'après la même étude de la FBF.

Cette tendance suggère que **l'écart de financement lié au genre est le plus critique au démarrage de l'activité, au stade de la TPE, lorsque les besoins en capitaux sont les plus sensibles pour amorcer la croissance**. À mesure que les entreprises grandissent, les différences de montants accordés tendent à s'estomper.

Partie 2

Quatrième constat

L'analyse des encours moyens de crédit confirme cette tendance. Pour les TPE dirigées par des femmes, l'encours moyen est inférieur de **10 %** à celui de leurs homologues masculins, et de **8 %** pour les PME.

Cet indicateur, qui mesure la dette globale d'une entreprise, suggère que les entreprises dirigées par des femmes opèrent en moyenne avec un levier financier potentiellement plus faible. Un tel écart, même s'il semble modéré, peut influencer la capacité d'investissement à long terme et limiter les opportunités de croissance.

La FBF reste prudente dans son analyse et rappelle que ces différences peuvent s'expliquer par des facteurs structurels, tels que des "**différences de tailles, de secteurs d'activité ou de maturité de développement**", qui induisent des besoins en financement différents.

En conclusion

Cette analyse des données de financement dresse un portrait nuancé :

- Le décrochage principal se concentre au niveau des TPE, où l'écart de -25 % sur les montants des nouveaux crédits peut freiner le potentiel de croissance dès la phase de création.
- À mesure que la taille de l'entreprise augmente (PME), les écarts de financement tendent à se réduire, bien qu'ils persistent sur les encours.
- Ce sous-financement relatif, particulièrement marqué au démarrage, peut constituer un handicap pour la croissance future, en limitant la capacité d'investissement des entreprises dirigées par des femmes tout au long de leur développement.

Partie 2

Les écarts dans le financement du capital risque par genre

Le financement par capital-risque est le moteur de l'hyper-croissance pour les start-ups innovantes. C'est également dans cet écosystème que le fossé de financement entre les genres est le plus profond et le plus systémique.

L'analyse des données disponibles dresse un portrait sans équivoque d'un "plafond de verre" particulièrement alertant.

Tableau: répartition des fonds levés par les Start-ups selon le genre de l'équipe fondatrice (France, 2022 et 2023)

Composition de l'Équipe	Part fondateurs (1)	Part des Fonds Levés en France (2)	Ticket Moyen levé en france (2)	Part des Fonds Levés en Europe (3)
100 % Féminine	7%	1%	4M€	2%
Mixte (au moins une femme)	13%	11%	13M€	15%
100 % Masculine	80%	88%	17M€	83%

(1) Étude du Boston Consulting Group (BCG) et de SISTA 2023

(2) OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship "Bridging the Finance Gap for Women Entrepreneurs"

(3) PitchBook pour l'année 2023, baromètre SISTA x BCG sur les données 2023,

→ **20%**

Part des femmes fondatrices d'une startup en France en 2023.

→ **-77%**

Écart sur le montant du ticket moyen pour les équipes 100% féminines par rapport aux équipes 100% masculines.

Partie 2

Les freins dans le capital risque

- **Frein n°1 - l'accès au capital:** en France, les équipes 100 % féminines n'accèdent qu'à 1 % du capital total levé, contre 88 % pour les équipes 100 % masculines (Bridging the Finance Gap for Women Entrepreneurs, OECD, données 2021). C'est un fossé abyssal qui confine les projets féminins à une quasi-invisibilité financière. La situation est à peine meilleure en Europe, avec 2 % des fonds alloués aux équipes 100 % féminines (source: PitchBook European VC Valuations Report, données 2023). Cet écart signifie que pour 100 € investis dans des start-ups, moins de 2 € vont à des projets portés uniquement par des femmes.
- **Frein n°2 - la taille du chèque:** le ticket moyen levé en France est l'indicateur le plus pragmatique de l'inégalité. Une équipe 100 % masculine lève en moyenne 17 M€, tandis qu'une équipe 100 % féminine doit se contenter de 4 M€ (Bridging the Finance Gap for Women Entrepreneurs, OECD, données 2022). Un chèque plus de 4 fois inférieur n'est pas anecdotique :
 - Cela signifie moins de recrutements, donc une croissance plus lente.
 - Moins de budget R&D, donc une innovation potentiellement freinée.
 - Moins de budget marketing, donc une conquête de marché plus difficile.
 - Cela handicape structurellement la capacité des start-ups féminines à "passer à l'échelle" (scale) et à rivaliser à armes égales.

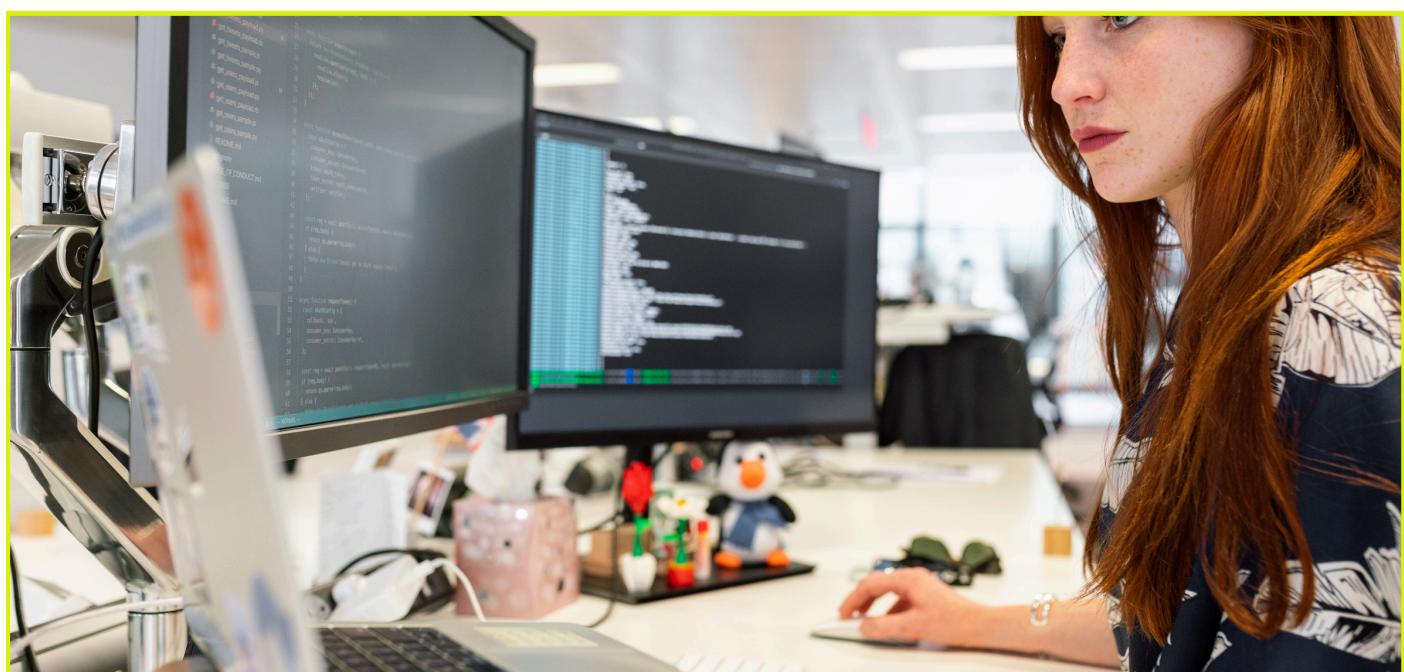


Partie 2

Les freins dans le capital-risque : pourquoi un tel écart ?

Ces chiffres sont les symptômes de freins profondément ancrés dans l'écosystème du financement :

- **L'homophilie et l'asymétrie d'information** : l'adage "on investit dans ce qui nous ressemble" joue à plein. Face à l'incertitude ("l'asymétrie d'information"), les investisseurs cherchent des signaux de confiance. Le profil "homme diplômé d'une grande école" fonctionne comme un raccourci rassurant pour un corps d'investisseurs qui lui ressemble. Avec 90 % de Business Angels et 75 % des effectifs du Capital Investissement qui sont des hommes en France, les biais de réseau et de perception favorisent naturellement les projets portés par des hommes (Diagnostic de l'entrepreneuriat des femmes en île de France - Chiffres clés).
- **Le paradoxe de la performance** : Le frein le plus irrationnel est que ce sous-financement ne se base pas sur la performance. Au contraire, une étude du BCG montrant que les start-ups dirigées par des femmes ont généré 10 % de revenus en plus sur cinq ans (Why Women-Owned Startups Are a Better Bet, BCG, 2018). De plus, une enquête de terrain révèle que les femmes fondatrices avaient souvent plus d'expérience professionnelle que leurs homologues masculins. L'écosystème se prive donc de projets à fort potentiel par pur biais systémique.



Partie 2

3. Les leviers d'action

Le fonds Bpifrance Spark

Le fonds Bpifrance Spark est un fonds lancé fin 2023, porté conjointement par Bpifrance et JPMorgan Chase dans le cadre de l'engagement philanthropique et économique de cette dernière en France. Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir la parité hommes-femmes dans l'univers du capital-investissement en orientant les capitaux vers des fonds gérés significativement par des femmes ou ayant un impact sociétal.

Le fonds investira exclusivement dans des fonds d'amorçage, de capital-risque ou de capital-croissance (hors LBO), gérés par des sociétés de gestion dont le capital est détenu à plus de 33% par une ou plusieurs femmes, ou dans des fonds ayant une incidence positive sur la société (éducation, santé, environnement, etc.).

Au niveau des engagements financiers initiaux, JPMorgan Chase a mobilisé 50 millions de dollars (dont 40 millions en investissement et 10 million via des dons philanthropiques), tandis que Bpifrance contribue à hauteur de 10 millions d'euros. À ce soutien s'ajoutent ceux de 4 grands groupes français : LVMH, Ardian, BNP Paribas Cardif et FDJ UNITED. L'objectif affiché est de constituer un fonds cible de 150 à 200 millions d'euros, opérationnel dès le 3^e trimestre 2024.

En avril 2025, grâce à un premier « closing » de 33 millions d'euros, les engagements totaux collectés par le fonds ont atteint près de 75 millions d'euros.

Il a déjà réalisé 2 premiers investissements :

- Revaia Growth II, un fonds technologique de croissance,
- Alter Equity III, un fonds à impact (éducation, climat, biodiversité, santé).

L'un des éléments déclencheurs justifiant ce fonds est le constat d'une forte sous-représentation des femmes dans les sociétés de gestion françaises : seulement 20 % des associés y sont des femmes, contre 44 % pour les profils plus juniors (analystes). En soutenant les fonds gérés par des femmes, Spark vise à corriger ces déséquilibres dans la distribution du capital-investissement tout en stimulant une croissance plus inclusive et durable.

Partie 2

Île-de-France - Aide régionale « Entrepreneuriat des femmes / réduction des inégalités » (2024–2025)

La région Île-de-France a activement déployé, au premier semestre 2024, une aide financière forfaitaire spécialement destinée aux femmes entrepreneures visant à réduire les inégalités dans le cadre du plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes adopté en mars 2023.

Cette aide, opérée via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), s'élève à 1 000 €, doublés pour les entrepreneures ayant à charge un enfant en situation de handicap de moins de 18 ans. L'attribution est subordonnée à l'inscription à la phase 2 du parcours Entrepreneur#Leader ainsi qu'à au moins 5 heures d'accompagnement suivies en phase 3.

Ce soutien vise à alléger les contraintes financières et sociales spécifiques aux femmes entrepreneures, en particulier les mères, afin de faciliter leur engagement dans la création ou le développement d'entreprise.

Au-delà de cette allocation directe, la région a consacré, en mars 2024, 568 000 € d'autorisations d'engagement pour financer cette aide aux entrepreneuses via l'ASP ainsi que 32 000 € pour couvrir les frais de gestion associés.

Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie régionale renforcée autour de 3 axes prioritaires : ouvrir les possibles (agir sur les croyances limitantes), mieux informer et accompagner, et faciliter l'accès au financement (en particulier via le programme Entrepreneur#Leader).

En effet, aux côtés de l'aide financière, la Région organise 6 meet-ups territoriaux en 2024 afin de motiver les femmes à entreprendre, et met en place un réseau régional de mentorat dédié aux créatrices d'entreprise. Ces initiatives visent à structurer un écosystème de soutien plus inclusif, territorialement réparti, et davantage à l'écoute des freins spécifiques aux entrepreneures.

Partie 2

L'IA, une opportunité historique face à un risque de double peine

L'entrepreneuriat féminin en France est un géant économique freiné : les femmes dirigent plus d'un quart des entreprises mais ne capturent que 12,45 % de la valeur totale. Cet écart ne vient pas d'une moindre performance, mais d'obstacles systémiques comme la complexité administrative, les biais de financement et une charge mentale accrue.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle est la plus grande opportunité de rattrapage de la décennie. Elle promet des gains de productivité massifs, pouvant ajouter jusqu'à 0,6 point de croissance par an (McKinsey), en permettant aux TPE et PME d'automatiser leurs opérations et de rivaliser à armes égales avec les plus grandes entreprises.

Cependant, cette opportunité cache un risque majeur de nouveau décrochage. Une fracture existe déjà entre les entreprises "leaders" de l'IA, dont le chiffre d'affaires croît deux fois plus vite, et les autres (BCG). Or, s'approprier l'IA demande du temps et des ressources.

Le risque de "double peine" est réel : si les entreprises masculines adoptent l'IA plus rapidement, les écarts de revenus, loin de se réduire, pourraient se creuser de manière exponentielle.

L'enjeu n'est donc plus de savoir si l'IA va transformer l'économie, mais de s'assurer que cette révolution profite à tous. Accélérer l'acculturation et le financement de l'IA au sein de l'entrepreneuriat féminin n'est pas un sujet technique : c'est un impératif économique pour que le potentiel des dirigeantes françaises se réalise pleinement.

Partie 2

La micro-entreprise : sortir de l'isolement et conquérir le temps grâce à l'IA

Pour les femmes entrepreneures — dont plus de 90 % des entreprises sont des micro-structures — le principal obstacle à la croissance est la double contrainte du capital et du temps. L'intelligence artificielle agit ici comme un "salarié virtuel", un investissement en capital cognitif permettant de franchir plusieurs paliers de professionnalisation.

1. Réduction de la charge administrative

L'impact le plus immédiat est la réduction drastique du temps non productif. Une dirigeante de TPE consacre en moyenne près de 8 heures par semaine à des tâches administratives (Source : Sage). Des outils basés sur l'IA, en automatisant la comptabilité par exemple, peuvent libérer jusqu'à 30 % de ce temps précieux. Des assistants légaux peuvent générer des contrats. Cette journée de travail hebdomadaire reconquise est directement réinvestie dans la croissance : prospection, innovation ou fidélisation client.

2. Gagner en visibilité et performance commerciale

Au-delà de l'administratif, l'IA dote la micro-entrepreneure d'une puissance marketing jusqu'alors réservée aux structures plus grandes. Les plateformes d'IA comme Lovable, peuvent générer des sites internet en quelques minutes, des outils grands publics permettent de générer images et vidéos de niveau professionnel pour créer des matériaux marketing et communication. Des assistants IA peuvent prendre en charge la relation clients à 100%. Chaque action devient plus performante, augmentant le retour sur investissement de chaque heure travaillée, à des coûts très accessibles.

3. Amélioration de l'accès au financement

Enfin, l'IA s'attaque à l'un des freins les plus critiques. Le montage d'un dossier de prêt est un exercice complexe où les TPE dirigées par des femmes font face à des biais structurels, obtenant des crédits en moyenne 25 % inférieurs à ceux des hommes (Source : FBF, 2025). L'IA agit ici comme un "directeur financier à la demande" : des outils permettent de générer en quelques heures un business plan robuste, des prévisionnels financiers basés sur des données de marché et une analyse concurrentielle crédible.

Partie 2

Transformer les PME et libérer la productivité grâce à l'IA

Pour une PME, l'intelligence artificielle est un levier de transformation stratégique, notamment via l'émergence des agents IA. Ces systèmes autonomes, intégrés aux données de l'entreprise, agissent comme des collaborateurs virtuels.

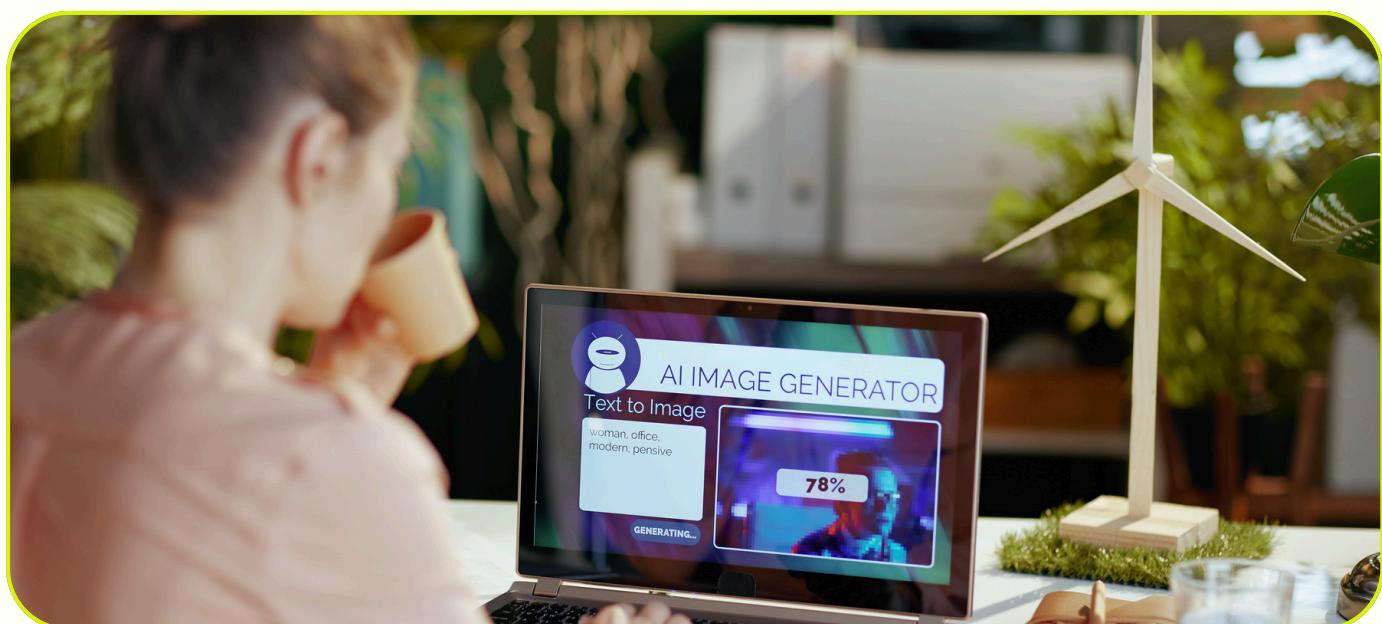
Ils s'attaquent à des tâches complexes, jusqu'alors chronophages. Par exemple, l'IA peut automatiser 40 % de la rédaction d'une réponse à appel d'offres, réduisant le temps de travail de plusieurs jours à quelques heures (Accenture).

L'IA optimise également les métiers traditionnels. Dans le commerce ou la restauration, elle analyse les données pour prédire la demande, ce qui peut réduire le sur-stockage jusqu'à 30 % et diminuer les ruptures de stock de 40 % (données éditeur Vekia).

Dans la santé, elle assiste les praticiens dans leurs diagnostics, augmentant la précision et libérant du temps médical.

L'impact final est une hausse spectaculaire de la productivité.

Pour les PME dirigées par des femmes, déjà reconnues pour leur bonne gestion, l'accès à ces capacités est un levier de rattrapage fondamental. En automatisant les tâches et en augmentant la performance de chaque métier, l'IA libère des ressources pour la croissance, permettant de transformer une expertise solide en une entreprise prête à changer d'échelle.



Partie 3

**Exemples d'actions en faveur
de l'entrepreneuriat des
femmes**



Partie 3

Les initiatives existantes

[Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 \(France\)](#)

Le Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 affiche l'ambition de soutenir les femmes qui entreprennent via son troisième axe sur l'égalité professionnelle et économique. Si l'intention est louable, une analyse simple révèle que les dispositifs mis en place peinent à s'attaquer aux racines du problème. Ce plan d'action a été conçu pour encourager la création d'entreprise par les femmes en agissant sur plusieurs leviers clés : la sensibilisation dès le parcours éducatif, un soutien financier renforcé et ciblé sur la phase d'amorçage, et un meilleur suivi des données sur la part des femmes dans l'entrepreneuriat.

Limites:

- Il se focalise sur la quantité mais n'aborde pas la performance : le plan cherche à augmenter le nombre de créatrices d'entreprises, mais il manque d'outils pour mesurer et réduire les écarts de performance économique (chiffre d'affaires, rentabilité, emploi). Résultat, une concentration importante de micro-entrepreneures est constatée parmi les créatrices, alors que la part des femmes à la tête de sociétés stagne, empêchant une croissance plus significative.
- Il aide à démarrer mais pas à grandir : il est très complet pour l'amorçage, mais il propose peu de mesures concrètes et puissantes pour accompagner la croissance des entreprises déjà établies.
- Il ignore la phase de transition la plus critique : le plan n'offre pas d'aide spécifique pour aider les micro-entreprises à devenir des PME, notamment au moment clé des premiers recrutements et de la structuration.

Partie 3

CCI au féminin

Sous la bannière "CCI au Féminin", l'engagement des Chambres de Commerce et d'Industrie se manifeste par un réseau d'initiatives locales plutôt que par un programme national unique. Fortes de leur maillage territorial, les CCI jouent un rôle essentiel de facilitateur de proximité : elles orientent les porteuses de projet vers des réseaux spécialisés (Réseau Entreprendre, Initiative France) et les dispositifs d'aide existants. Ce travail est mené en lien étroit avec l'action gouvernementale, les CCI étant partenaires de programmes nationaux comme "IndustriELLES", contribuant aux politiques publiques via des consultations et assurant le relais d'aides cruciales.

Effets positifs estimés

Grâce à leur maillage territorial, les CCI offrent un premier point d'entrée accessible et de confiance pour les femmes qui souhaitent entreprendre, peu importe leur localisation. Elles jouent un rôle clé dans la lutte contre l'isolement en les orientant vers des réseaux et programmes collectifs, ce qui est essentiel à la pérennité des projets. De plus, en guidant les créatrices vers des dispositifs dédiés, elles agissent comme un levier de financement indirect mais crucial. Enfin, leur vision stratégique sur des secteurs clés comme l'industrie aide à déconstruire les stéréotypes et à ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour les femmes.

Limites

- Dépendance aux partenaires : comme le modèle repose sur la mise en relation avec des réseaux partenaires, la qualité de l'accompagnement final n'est pas directement maîtrisée par les CCI.
- Manque de données d'impact centralisées : il est difficile de mesurer l'impact global et quantitatif des actions des CCI en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Les données de performance (nombre d'entreprises créées, taux de survie, montants levés) ne sont pas consolidées et communiquées au niveau national, ce qui rend l'évaluation de l'efficacité globale complexe.

Partie 3

Garantie Égalité Femmes (GEF)

Ce dispositif national, opéré par France Active, permet de garantir jusqu'à 80% du montant d'un prêt bancaire (montant garanti jusqu'à 50 000 €), sans recours à cautions personnelles, pour des femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise. En facilitant l'accès au financement, il réduit un frein majeur identifié à l'entrepreneuriat féminin.

Effets positifs estimés

En sécurisant les financements pour les femmes entrepreneures, ce dispositif favorise la création et la pérennisation de nouvelles entreprises au féminin, accroissant ainsi leur part dans le tissu économique, diversifiant les entrepreneurs, stimulant l'investissement et l'emploi au sein de ces entreprises.

Limites

- Le plafond de 50 000€ limite l'aide aux projets de dimension parfois modeste - pour des projets nécessitant des montants supérieurs, cette garantie ne suffit pas à couvrir l'ensemble du besoin,
- Elle est principalement destinée aux créatrices ou repreneuses d'entreprise, souvent dans les premières années - le soutien au développement ou à la croissance au-delà de cette phase est moins explicite,
- Bien que la garantie soit élevée, certaines banques peuvent néanmoins exiger des garanties réelles sur les biens financés, ce qui peut représenter un frein pour certaines entrepreneures.

Partie 3

Pacte Parité – Mission French Tech

Lancée en mai 2022 par la Mission French Tech avec les start-ups du programme French Tech Next40/120, ce pacte rassemble aujourd’hui plus de 700 signataires. Il fixe notamment l’objectif d’atteindre un minimum de 20 % de femmes dans les conseils d’administration des entreprises d’ici 2025, puis 40 % d’ici 2028, ou encore de former 100% des managers aux enjeux de diversité.

Plutôt qu'un dispositif d'aide directe à la création d'entreprise, le Pacte Parité doit être compris comme une initiative stratégique visant à transformer en profondeur la culture et la structure de l'écosystème technologique français. Son objectif n'est pas de financer ou d'incuber des projets, mais de rendre le terrain plus équitable et plus fertile pour que les femmes puissent y réussir, y évoluer et, à terme, y entreprendre.

Effets positifs estimés

En agissant sur ces piliers, le Pacte Parité crée des conditions plus favorables à l'émergence et au succès des entrepreneures de plusieurs manières :

- Il crée un vivier de futures fondatrices : en permettant aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité, il leur donne l'expérience, la légitimité et le réseau nécessaires pour, un jour, créer leur propre entreprise.
- Il légitime la place des femmes au pouvoir : un écosystème où les femmes dirigeantes sont plus nombreuses est un écosystème où les biais des investisseurs et des partenaires sont susceptibles de diminuer.
- Il ouvre des réseaux d'influence : les femmes accédant aux boards et aux comités de direction intègrent des réseaux stratégiques, devenant à leur tour des mentores et des "business angels" potentielles.

Limites

- Le pacte se concentre sur la gouvernance (boards, management) dans l'écosystème de la tech mais ne traite pas directement les autres freins majeurs à l'entrepreneuriat féminin (réseau, financement, stéréotypes, création hors tech), ce qui limite son champ d'application,
- Le suivi et la documentation publique de l'évolution des résultats (nombre de femmes fondatrices, montant des fonds captés, pérennité) restent limités ou peu visibles, ce qui rend l'évaluation de l'impact réel difficile.

Partie 3

Programme « Émergence – Entreprendre au féminin » (Cnam, 2024)

Porté par le Cnam Incubateur avec le soutien du ministère de l'Égalité, ce programme accompagne 50 femmes entrepreneures dans sa deuxième édition, via 15 heures de masterclass gratuites pour passer de l'idée à la concrétisation de leur projet (offre, marché, prévisionnel, statut).

Effets positifs estimés

En fournissant un soutien structuré et gratuit aux femmes porteuses de projets, ce programme augmente la probabilité de succès de ces jeunes entreprises féminines et enrichit l'écosystème entrepreneurial par des projets diversifiés, générateurs d'innovation, d'emplois et de valeur ajoutée.

Limites

- Le nombre de participantes (50) est relativement restreint comparé à l'ensemble des femmes porteuses de projets dans le pays, ce qui limite la couverture et l'effet de masse,
- Le format d'accompagnement est court (15 heures de masterclasses) et ne couvre pas nécessairement l'ensemble des besoins d'un entrepreneuriat (mentorat prolongé, financement, réseau) ce qui peut freiner la pérennité,
- Le ciblage porte sur des projets à fort potentiel national/international, ce qui peut exclure des projets locaux ou territoriaux - pourtant générateurs d'emplois dans les zones moins denses - et ainsi limiter l'impact social territorialisé.



Partie 4

Les axes de réflexions



Partie 4

Les axes de réflexion

1. L'Observatoire national de la performance économique des entreprises dirigées par les femmes

Objectif : piloter l'entrepreneuriat féminin comme un levier de croissance

Il s'agit de créer un Observatoire annuel, public et indépendant, chargé de mesurer la performance économique réelle des entreprises selon le genre de leur dirigeant (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, rentabilité, financement, emploi).

En s'appuyant sur des données tangibles, les politiques publiques peuvent être ciblées avec une meilleure précision sur les véritables freins (par exemple, le financement pour grandir) et les leviers les plus efficaces. Cela transforme l'entrepreneuriat féminin d'un sujet social en un pilier quantifiable et pilotable de la stratégie de croissance nationale.

Cet outil fera de l'entrepreneuriat féminin un indicateur clé de performance pour le pays, au même titre que l'investissement ou l'emploi. Il instaurera une culture de l'engagement collectif et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, publics comme privés, autour d'objectifs de prospérité partagée.

2. Le "Pacte de transparence pour le financement"

Objectif : corriger les biais d'accès au financement

Encourager la publication annuelle, par genre, des données de financement bancaire et d'investissement pour rendre visible les écarts et identifier les établissements qui financent les entrepreneures. Cette transparence permettra de créer une concurrence positive entre acteurs, de récompenser les pratiques équitables et de structurer un label "Finance Paritaire" crédible, utile aux dirigeantes comme aux institutions.

Pour amplifier la dynamique, il s'agit aussi de lancer un palmarès national valorisant les banques, fonds, investisseurs et dispositifs les plus engagés.

Partie 4

3. Le "Fonds de croissance Ambition"

Objectif : soutenir le passage à l'échelle

Créer un fonds d'investissement public-privé dédié aux PME dirigées par des femmes en phase de croissance (« scale-up »), afin de combler le déficit de capital entre la création et la consolidation.

Ce fonds apportera des tickets d'investissement significatifs et un accompagnement stratégique structuré, favorisant l'émergence des futures ETI françaises dirigées par des femmes.

En stimulant la montée en puissance d'entreprises déjà performantes mais sous-financées, il créera un effet d'entraînement durable sur l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial et sur la compétitivité nationale.

4. Le "Pacte de la commande publique et privée"

Objectif: augmenter les opportunités commerciales

Instaurer une politique d'achat volontariste en deux volets pour injecter des revenus stables dans le tissu productif féminin :

- Pour la commande publique : fixer des objectifs chiffrés et progressifs d'achats auprès d'entreprises dirigées par des femmes, et adapter les pratiques de sourcing et de notation pour favoriser leur accès aux marchés.
- Pour les grandes entreprises privées : créer un label "Achats Inclusifs" pour inciter et valoriser les donneurs d'ordres qui augmentent la part de leurs achats auprès de ces entreprises.

Ce dispositif allie l'exemplarité de l'État à une incitation réputationnelle pour les acteurs privés.

Partie 4

5. Intégrer un Volet "IA" dans les dispositifs d'accompagnement pour les femmes entrepreneures

Objectif: maintenir la compétitivité et réduire les freins structurels

Pour que la révolution de l'IA soit un levier de croissance pour toutes, la création du label "IA for Work" est une étape clé.

Ce label d'État a vocation à devenir la norme pour tous les organismes d'accompagnement, en assurant que l'IA soit intégrée concrètement dans chaque projet entrepreneurial féminin accompagné, dès le départ. Pour garantir un impact universel, son obtention sera la condition indispensable à l'accès aux financements publics (État, Bpifrance, Régions...).

Ce lien direct entre financement et innovation assure que chaque euro public investi renforce la compétitivité des entreprises, combat la fracture numérique et transforme l'écosystème de soutien en un puissant moteur d'innovation.

6. Le "Statut prioritaire garde d'enfants" pour les entrepreneures

Objectif: créer un système propice à la création et au développement

Instaurer au niveau national un statut d'accès prioritaire aux modes de garde (crèches publiques, privées co-financées) pour les femmes créatrices ou dirigeantes d'entreprise.

Ce statut, justifié simplement par une immatriculation, serait valable pour une durée déterminée (par exemple, les 3 premières années de l'entreprise) afin de sécuriser la période la plus critique du développement de l'activité. Il ne s'agirait pas d'un privilège, mais de la correction d'un système inadapté qui pénalise les non-salariées.

Cette mesure enverrait un signal fort : la Nation reconnaît la création d'entreprise comme une activité stratégique et se donne les moyens concrets de libérer le potentiel des femmes entrepreneures en allégeant leur charge mentale.

Conclusion

Au terme de cette analyse, le constat est sans équivoque : l'économie française se prive d'un de ses plus puissants leviers de croissance. Ce rapport démontre que si les femmes représentent près de 26 % des dirigeants d'entreprise, elles ne génèrent que 12,45 % du chiffre d'affaires sur le périmètre des entreprises marchandes hors grande entreprises. Cet écart ne traduit pas une moindre performance – leurs marges étant souvent supérieures – mais un plafond de verre économique. Le symptôme le plus flagrant est la concentration des entreprises féminines dans des micro-structures, avec seulement 3 % d'entre elles atteignant le stade de PME ou d'ETI.

Les freins à cette croissance peuvent déjà être identifiés, comme l'accès au financement avec par exemple, seulement 1 % des fonds du capital-risque alloués aux équipes fondatrices 100 % féminines. S'y ajoutent la complexité administrative et des politiques publiques qui, bien que louables, ont jusqu'à présent soutenu la création d'entreprises plus que leur passage à l'échelle.

Le message clé de ce rapport est donc un appel à un changement de paradigme : l'enjeu n'est plus seulement de susciter des vocations, mais d'orchestrer la croissance. Il est impératif de passer d'une logique de guichet à une stratégie nationale ambitieuse, pilotée par la donnée et dédiée à la montée en puissance des entreprises existantes. Libérer ce potentiel n'est plus une question d'équité, mais un impératif de compétitivité. Le manque à gagner, estimé à 221 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnel par an, donne la mesure de l'urgence économique.

Ouvrir cette voie suppose des actions structurantes, comme la création d'un Observatoire national orienté pas seulement sur la part des femmes dans l'entrepreneuriat mais sur les performances économiques, pour piloter l'action publique, la mise en place de fonds de croissance dédiés et d'un pacte sur la commande publique et privée. Face aux ruptures technologiques comme l'IA, agir maintenant est aussi le seul moyen d'éviter de creuser davantage les écarts.

En définitive, faire de l'entrepreneuriat féminin un pilier central de notre stratégie économique n'est pas une option ; c'est la condition pour que la France mobilise toutes ses forces vives et renoue avec une prospérité durable.

Méthodologie



Méthodologie

Objet et philosophie générale de l'étude

Cette étude a pour objectif de mesurer des ordres de grandeur économiques et d'identifier des écarts structurels de performance et de trajectoire entre entreprises selon le genre de leur direction, dans un contexte marqué par l'absence de statistiques publiques générées complètes sur la performance économique des entreprises en France.

Elle ne vise pas à produire une mesure comptable exhaustive au sens de la comptabilité nationale, mais à :

- documenter des tendances économiques robustes,
- quantifier des écarts significatifs et persistants,
- éclairer le débat public et la décision économique.

Les résultats doivent donc être interprétés comme des indicateurs de pilotage et non comme des chiffres définitifs ou normatifs.

Champ et périmètre de l'étude pour la partie "Société"

Le périmètre d'étude couvre les entreprises localisées en France, soumises à l'impôt sur les sociétés, n'appartenant pas au secteur financier, et dirigées par des personnes physiques. Au total, l'échantillon étudié concerne, pour 2023, environ 200 000 entreprises.

Une entreprise est définie ici comme une unité légale, c'est-à-dire une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

Le présent rapport s'appuie sur les données légales et comptables 2023 agrégées et publiées par Pappers et porte sur les entreprises françaises relevant des catégories suivantes :

- Micro-entreprises (MICRO)
- Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)

Les Grandes Entreprises (GE) sont exclues du périmètre.

La catégorisation suit strictement la définition officielle de l'INSEE / Légifrance (Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008).

Seules les formes juridiques les plus représentatives du secteur marchand ont été retenues : SAS, SA et SARL.

L'analyse porte exclusivement sur des entreprises actives, et générant de la valeur économique : sont incluses toutes les sociétés ayant réalisé au moins 1 000 € de chiffre d'affaires sur le dernier exercice et comptant au moins un salarié. Un plafond opérationnel a été fixé à 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 4 999 salariés. Ce périmètre isole ainsi le cœur du tissu entrepreneurial réellement actif et contributif.

Méthodologie (suite)

Définition – « Entreprise dirigée par une femme »

Une entreprise est considérée comme dirigée par une femme lorsqu'au moins une dirigeante statutaire principale occupe l'une des fonctions suivantes :

- Présidente,
- Directrice générale,
- Présidente du conseil d'administration et Directrice générale,
- Directrice générale déléguée.

Cette définition ne cherche pas à mesurer le contrôle capitaliste, mais l'influence économique effective du leadership féminin dans la gouvernance et les décisions stratégiques de l'entreprise.

Ce choix méthodologique repose sur deux constats :

- Le pouvoir économique réel ne se limite pas à la détention du capital.
- Les femmes sont historiquement sous-représentées dans les postes exécutifs, ce qui justifie une approche inclusive pour éviter leur invisibilisation statistique.

Cette approche peut conduire à une surestimation prudente de l'empreinte économique féminine dans certains cas de gouvernance mixte. Cette limite est assumée et documentée. Elle a été préférée au risque inverse : sous-estimer structurellement l'impact réel des femmes dirigeantes.

80 000

femmes cheffes d'entreprise
adhérentes à la CPME : une force
unique sur tout le territoire.



Rejoignez-nous.

 Les Alfas de l'Économie  CPME

 [les.alfas.economie.cpme](https://www.instagram.com/les.alfas.economie.cpme/)